

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montreal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

LES CENDRES, 18 février.
— LA CONVERSION DES BIENS DE LA S. CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE ; Lettre du cardinal Siméoni — CHRONIQUE DIOCÉSIAINE ET PROVINCIALE: Le temps de la communion pascale, règles pour l'observation du Carême, profession religieuse au couvent de la Miséricorde, service pour le repos de l'âme du R. P. Braun ; neuvaine de St François-Xavier ; le bazar de l'hospice St-Joseph, lettre de M. le curé de Waverly Mills, Minn.—LETTE PASTORALE DES PÈRES



SOMMAIRE

DU TROISIÈME CONCILE DE BALTIMORE au clergé et aux fidèles, suite. — LA NEUVAINNE DE SAINTE-GENEVIÈVE à Paris. LES ANTI-DÉISTES, première réunion.— CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER ; conversions et progrès du catholicisme en Angleterre ; un article du *Reichsboten* ; M. de Bismarck et Garibaldi ; appréciation des journaux républicains au sujet de l'acquittement de Mme Clovis Hugues et de l'attentat commis par les frères de Ballerich. — Décès.

LE NUMÉRO
2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT

Une piastre par an payable d'avance,

LE NUMÉRO.
2 cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. EUSÈBE SÉNÉGAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPUY.

Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent

MONTREAL.

PRIERES DES QUARANTE HEURES.

LUNDI, 16 février.—Saint-Damien.
MERCREDI, 18 “ —Collège de l'Assomption.
VENDREDI, 20 “ —Sainte-Scholastique

FETES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE, 15 Février.—QUINQUAGÈSIME, semi-double, orn. violets
En ce jour on annonce le Carême.

Lundi ,	16	“	—DE LA FÉRIE,	ornements violets
Mardi ,	17	“	— “ “	“ “
Mercredi ,	18	“	— LES CENDRES	“ “
Jedi ,	19	“	—DE LA FÉRIE,	“ “
Vendredi ,	20	“	—STE CROIX D'ÉPINES, d. m.,	“ rouges.
Samedi ,	21	“	—DE LA FÉRIE,	“ violets.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

CATHÉDRALE.—Mercredi 18, à 9 h., cérémonie des Cendres. Tous les soirs du Carême, à 7 h., prière et instruction.

NOTRE-DAME.—Samedi 21, à 8½ h. a. m.. ouverture de la neuvaine de saint François-Xavier. Jours de semaine exercices à 8½ h. a. m. et à 7 h. p. m. ; les dimanches il auront lieu à la grand'messe et aux vêpres à 3 heures.

DIMANCHE, 15 février, solennité des titulaires des églises paroissiales de Sainte-Scholastique et de Saint-Valentin.

LES CENDRES.

Les Cendres sont une des plus belles, des plus touchantes et des plus sublimes cérémonies de l'Eglise. Le prêtre prend les cendres qu'il a bénites, les impose en forme de croix au front de chaque fidèle—fût-il un roi, ou même un génie—en lui disant : "Homme, souviens-toi que tu es poussière, et que tu retourneras en poussière." Quel enseignement ! Quel anéantissement de l'orgueil humain au pied de la croix.

Allons recevoir ces cendres en expiation de notre orgueil passé, en humiliation de toutes nos fautes, en esprit de pénitence et de réconciliation, avec tous les sentiments qui doivent animer une âme chrétienne au commencement du saint temps du carême.

ROME.

LA CONVERSION DES BIENS DE LA S. CONGREGATION DE LA PROPAGANDE.

L'Eminentissime préfet de la Sacrée-Congrégation de la Propagande a adressé aux évêques du monde catholique la protestation suivante :

ILLUSTRISSIME et RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

La sentence du tribunal de cassation de Rome, qui condamnait à la conversion les biens immobiliers de cette Sacrée-Congrégation, a été, pour ainsi dire, entièrement exécutée. Par conséquent, les moyens dont pouvait disposer cet Institut universel, fondé par les Souverains Pontifes pour la propagation de l'Évangile et de la civilisation, dépendront désormais complètement du bon vouloir de ce gouvernement qui, en 1870, avec des manœuvres connues de tous, s'est emparé de Rome, en déclarant prendre en face de l'Europe et du catholicisme la responsabilité du maintien de la sécurité de la Papauté, et promettant solennellement de conserver au Chef de l'Eglise, sur les rives du Tibre, un siège glorieux et indépendant de toute souveraineté humaine. (Lettre de Victor-Emmanuel à Pie IX, 8 septembre 1870.)

De même que Votre Seigneurie a élevé la voix, en cette circonstance déplorable, pour stigmatiser cet acte, et a montré clairement quelle part, autant Elle-même que les fidèles confiés à ses soins, ont prise à la défense des droits de cette Institution si méritante, je crois qu'il lui sera bien douloureux d'apprendre comment les efforts communs de tout l'épiscopat, de la plus grande partie des catholiques laïques et aussi des protestants, n'ont pu réussir à obtenir aucun effet à l'encontre des procédés d'un pouvoir qui dé-

normais laisse impunément consommer au milieu de l'Europe tout excès contre l'Eglise catholique et contre son auguste Chef.

Quoique dès les premiers attentats dirigés pour l'asservissement de la Propagande, en lui enlevant la libre administration de ses biens, elle n'ait pas négligé de protester solennellement, cependant, à présent qu'est accomplie la spoliation de ses propriétés immobilières, je crois de mon devoir strict, en tant que préfet général de cette Institution, de faire une nouvelle protestation contre un acte absolument blessant pour sa liberté et absolument nuisible à son indépendance dans le sublime ministère de la conservation et de la propagation du christianisme dans le monde entier, surtout dans les régions non encore civilisées. Cette offense est d'autant moins tolérable qu'est plus grave et plus urgente la nécessité de subvenir aux multiples exigences des missions étrangères. Sans parler des continuel désastres auxquels sont en proie beaucoup de vicariats, spécialement dans l'extrême-Orient, auxquels le cœur saigne de ne pouvoir accorder des secours immédiats et suffisants, nous éprouvons la plus grande douleur à considérer l'immense champ qui, par la puissante action colonisatrice de l'Europe, s'ouvre devant nous dans les terres incommensurables de l'Afrique, de l'archipel océanien, où des peuples innombrables sont désormais appelés à participer aux bienfaits de la civilisation.

On ne peut pas ne pas éprouver une profonde douleur en voyant qu'on ne peut plus disposer de ce patrimoine sacré, que la catholicité entière, précisément pour l'évangélisation et la civilisation de ces malheureuses nations a confiée à la Propagande et non pas à un gouvernement ; en voyant manquer le nombre nécessaire des ouvriers évangéliques, soit par la malheureuse suppression des Ordres religieux, soit par la violente expropriation de quelques collèges que la Sacrée-Congrégation possédait à Rome, afin d'élever et de former des missionnaires apostoliques. Par cette expropriation, en même temps que par l'obligation du service militaire imposé aux clercs et aux prêtres, on a réduit à presque rien les missions italiennes et on a mis la Propagande dans la nécessité de leur substituer des missionnaires des autres nations.

Au milieu de ces grandes difficultés et de ces amertumes qui brisent tout cœur catholique en Italie, reste néanmoins la consolation que dans les pays étrangers ne manquent pas les associations pieuses, dont le zèle véritable et les labeurs assidus viennent en aide à l'œuvre sublime de la conversion des peuples à la vérité de l'Évangile. Parmi elles, la plus imposante est certainement celle de la Propagation de la foi, qui malgré la très triste situation actuelle de la France, réalise des efforts vraiment prodigieux et recueille, aussi bien que la somptueuse offrande du riche, l'humble obole du fils du peuple. Mais tandis qu'elle se réjouit de cet accroissement merveilleux du mouvement des missions, et de la continue érection de nouvelles églises, faites par la Propagande,

elle sent le déplaisir de ne pouvoir fournir des dotations suffisantes pour leur maintien et leur développement.

Les *procures*, fondées par la S. Congrégation dans les diverses parties du monde, ont déjà commencé à recevoir des legs et des donations, qui ne suffisent pourtant pas encore à subvenir aux nécessités extraordinaires de chaque jour. auxquelles elle est tant de fois obligée d'employer les nouveaux capitaux mêmes qu'elle administre librement hors de l'Italie.

Telles sont les raisons pour lesquelles je m'adresse une nouvelle fois à Votre Seigneurie, confiant dans son zèle, afin qu'elle veuille faire savoir aux chrétiens la situation difficile de cette Institution, et de les exciter vivement à contribuer avec la plus grande ardeur aux collectes pour les Oeuvres pies de la Propagation de la Foi, déjà nommée plus haut, de la Sainte-Enfance, des Ecoles d'Orient et des autres associations instituées, dans un but semblable, et même, pour ce qui concerne les plus fortunés, à consacrer généreusement une partie de leur riche patrimoine à la plus noble et à la plus sainte des causes, celle de la foi et de la civilisation.

En présence du mouvement moderne, on peut dire avec une rigoureuse évidence qu'il suffit de lever les yeux pour voir de nouvelles et vastes régions blanchir pour des moissons abondantes, alors que les ouvriers sont insuffisants et les moyens restreints pour y suffire. La seule piété des fideles et l'amour de la diffusion de la civilisation chrétienne peuvent venir en aide au sublime ministère de l'apostolat et le faire triompher sur la terre.

De la Propagande, en la solennité de l'Epiphanie 1885.

G. Card. SIMEONI, préfet.

D. Archev. de Tyr, secrétaire.

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE.

LE TEMPS DE LA COMMUNION PASCALE.— Ce temps s'étend dans le diocèse de Montréal du mercredi des Cendres au dimanche de Quasimodo.

L'ouverture en est annoncée par la sonnerie solennelle des cloches la veille du mercredi des Cendres, le soir, après l'Angelus, et la clôture en est annoncée le dimanche même de la Quasimodo.

Cette sonnerie, dit l'appendice au rituel, peut durer environ un quart d'heure en y comprenant l'Angelus.

RÈGLES POUR L'OBSERVATION DU CARÈME.— Par un Indult du 7 juillet 1844, N. S. P. le Pape Grégoire XVI a jugé à propos de régler pour ce diocèse, concernant l'abstinence et l'usage de la viande pendant le saint temps du carême.

Suivant la teneur de cet Indult, on doit, pendant ce temps, faire maigre : 1o. le mercredi des cendres et les trois jours suivants ; 2o. tous les mercredis, vendredis et samedis des cinq premières semaines ; le dimanche des Rameaux et les six autres jours de la semaine sainte. Le même Indult permet l'usage de la viande tous les autres dimanches du carême ainsi que les lundis, mardis et jeudis des cinq premières semaines. Dans ces derniers jours, cependant, on ne peut faire qu'un seul repas en gras et il est défendu de faire usage de poisson à ce repas.

En vertu du même Indult, il est aussi permis les jours d'abstinence, 1o. de faire frire du poisson ou des œufs avec de la graisse ou même avec du lard, pourvu qu'on ne mange pas le lard ; 2o. de faire bouillir du lard dans la soupe ou d'y mettre de la graisse ou du saindoux ; de faire bouillir de la pâte dans la graisse, ou de faire entrer de la graisse dans la confection des pâtisseries.

On peut aussi, 1o. le matin des jours de jeûne prendre quelques bouchées de pain et un peu de thé, de café, de chocolat ou de quelque autre breuvage ; 2o. le soir des jours de jeûne où il est permis de faire un repas gras, on peut manger la soupe même grasse qui serait restée du dîner. (Cette permission s'étend à toutes sortes de personnes.)

Enfin ceux qui, à raison de leur âge, ou de leurs travaux sont exempts du jeûne, peuvent, aux jours de jeûne où le gras est permis, manger gras à tous les repas.

Non seulement pendant le carême, mais tous les jours maigres de l'année, il est permis de se servir dans la préparation des aliments maigres, du *gras* de lard, de bœuf, de mouton, de poulet et autres volailles.

Lundi dernier la chapelle des Sœurs de la Miséricorde était remplie d'une foule de fidèles venus pour assister à la touchante cérémonie de la profession religieuse et de la vêtue de quelques novices de l'établissement.

Sa Grandeur Mgr de Montréal assistée de M. Jos. A. Legris, du diocèse des Trois-Rivières, de M. A. Brien, chapelain de la Communauté, et de son secrétaire M. J. E. Donnelly, a présidé à la cérémonie.

L'instruction a été donnée par M. Jos. A. Legris.

Sa Grandeur, accompagnée des membres du clergé, des Sœurs de la Miséricorde et d'un grand nombre des assistants, a fait ensuite la bénédiction de l'aile est du couvent, terminée depuis peu.

Un service solennel a été célébré mardi à l'église du Jésus pour le repos de l'âme du R. P. Braun par le R. P. Hudon, supérieur des Jésuites.

Mardi dernier a eu lieu le dîner d'inauguration du bazar de

l'hospice Saint-Joseph. Pour bien marquer le but charitable de ce bazar, la présidente, M^{me} Chs. S. Rodier et les dames patronnesses avaient prié Mgr de Montréal de daigner bénir cette inauguration.

Se rendant à cette pieuse demande, Sa Grandeur, accompagnée de M. l'abbé Emard et de M. l'abbé Deschamps, chapelain de l'hospice et escortée des sœurs de la communauté, des dames patronnesses et d'un grand nombre d'invités, a béni les tables du banquet et la salle où sont exposés les magnifiques objets mis en vente. Sur le passage de Sa Grandeur les invités s'étaient agenouillés et ont reçu sa bénédiction.

Le dîner auquel environ deux cents convives ont pris part, était des plus recherchés ; il fait le plus grand honneur aux organisatrices dont le zèle a bravé toutes fatigues.

Les orphelines par plusieurs morceaux de chant, ont témoigné aux convives leur sympathique reconnaissance.

Ce bazar aura certes un grand succès, car l'œuvre qu'il est appelé à secourir est excellente et tout le monde aura à cœur de prouver aux bonnes Sœurs Grises combien on leur est reconnaissant des soins incessants et maternels qu'elles prodiguent à ces intéressants enfants.

Que de remerciements ne doit-on pas aussi à ces dames patronnesses qui font le bien avec tant de dévouement et d'abnégation.

Pendant la neuvaine de saint François-Xavier qui aura lieu aux jours indiqués à la seconde page, et qui sera prêchée par un R. P. Rédemptoriste, les personnes qui assistent à cinq exercices, peuvent gagner l'indulgence plénière, pourvu que s'étant confessées avec une vraie contrition et ayant fait la sainte communion, un des jours de la neuvaine ou dans un des quinze jours qui la suivent, elles prient aux intentions du Souverain Pontife.

De plus, toutes les personnes qui assistent aux deux exercices du même jour, peuvent gagner l'indulgence de sept ans et sept quarantaines.

Enfin, une indulgence de cent jours est attachée à l'assistance à chaque exercice. Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

N. B.—Les personnes malades pourront gagner l'indulgence de la neuvaine en récitant pieusement, chacun des neuf jours, quelque prière à la maison, ou en faisant quelque œuvre imposée par le confesseur.

La Sainteté Léon XIII, sur la demande et par l'entremise de Mgr l'archevêque de Québec, a bien voulu donner une médaille d'argent et une médaille de bronze, comme récompenses destinées à encourager l'étude de la philosophie, au séminaire de Chicoutimi. Les deux médailles, frappées à l'effigie de Léon XIII, seront remises, à la fin de l'année scolaire, aux deux élèves de la seconde

année de philosophie qui auront donné les meilleures preuves de progrès sérieux dans l'étude de la sagesse.

Nous venons de recevoir la lettre suivante que nous recommandons à la généreuse sollicitude de nos lecteurs :

“ A Monsieur le Rédacteur de la *Semaine religieuse de Montréal*.

“ Monsieur,

“ Je viens, si vous le permettez, m'introduire à vos lecteurs comme un prêtre français, chargé, ici, dans une des parties les plus neuves du Minnesota, des intérêts religieux de plus de cent familles canadiennes. Ces bons Canadiens, englobés dans une paroisse de nationalités très mêlées, comprenant des Irlandais, des Allemands, des Bohémiens, des Polonais et des Belges, ont seulement depuis dix-huit mois au milieu d'eux un prêtre parlant leur langue. C'est vous dire que le zèle du prêtre a devant lui un vaste champ. Les résultats obtenus sont beaux déjà, mais pour assurer le bien déjà fait, et pour en faire plus encore, la chose la plus importante, la plus indispensable, est une école catholique, où nos chers enfants apprennent, avec leur langue nationale, les vérités religieuses qui les sauveront, au milieu de l'impiété envahissante qui nous entoure. Que de fois, méditant sur le bien à faire, n'ai-je pas entrevu les bonnes sœurs, ouvrant à ces chères jeunes âmes les sources de la science, et les sources plus vivifiantes des vérités de notre sainte foi ! Que de fois j'ai ardemment prié le cœur de Jésus de me venir en aide, pour me permettre de mener à bien la construction d'une bonne école ! Les ressources locales sont peu abondantes. J'ai à peine dix familles canadiennes qui puissent me donner un secours efficace. Les autres ont assez à faire, pour le moment, de nourrir et vêtir leurs nombreux enfants, et libérer leurs dettes. A un appel, envoyé outre mer dans la chère vieille France, quelques bonnes âmes ont répondu par l'envoi de quelques centaines de piastres. Mais, que nous sommes loin encore de la somme nécessaire !

“ Lecteurs de la *Semaine religieuse*, permettez-moi de m'adresser à vous. Vous avez, sur la terre canadienne, toutes les facilités pour instruire vos enfants dans votre langue et dans votre foi ; aidez-moi à procurer à mon peuple les mêmes avantages. Au nom de l'amour de notre Seigneur pour les âmes, au nom de votre patrie et de votre langue, au nom surtout de notre sainte foi que nos enfants sont exposés à perdre, venez à notre secours. Daigne le Cœur du Bon Maître inspirer à quelques âmes généreuses la pensée de recueillir quelques offrandes, si minimes qu'elles soient, et de les adresser, soit au rédacteur de la *Semaine religieuse*, soit à Mgr Ireland, évêque de Saint Paul, spécifiant que c'est pour l'école catholique de Waverly Mills, soit à moi-même. Vous ne sauriez faire œuvre plus méritoire, et vous acquerez un droit spécial aux

prières du pauvre missionnaire, et aux saints sacrifices offerts par ses mains.

“ Je suis, dans le cœur de Jésus, de tous les lecteurs de la *Semaine religieuse*, l'humble serviteur.

“ RÈV. JOSEPH GUILLOT,

“ Waverly Mills, Minnesota. ”

LETTRE PASTORALE

ADRESSÉE AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DES ÉTATS-UNIS

PAR LES PÈRES DU TROISIÈME CONCILE PLÉNIER DE BALTIMORE.

(Suite)

Pour satisfaire aux demandes qui nous ont été adressées par plusieurs curés de paroisses canadiennes aux États-Unis, nous continuons la traduction de cette importante lettre dont le commencement a paru dans les numéros du 27 décembre et du 3 janvier de nos.

La famille chrétienne doit coopérer au bien qui se fait dans l'école. L'école, en effet, jette la semence, prépare le sol, puis prend soin de la semence et la mène à maturité.

Le mariage chrétien. La base de la famille chrétienne est le mariage, qui est contracté en accord avec la religion et cimenté par les bénédictions de Dieu. Son importance est si grande pour le bonheur temporel et éternel du genre humain que Notre-Seigneur l'a élevé à la dignité d'un sacrement. Les goûts et les instincts naturels ont leur valeur et leur poids ; mais ils ne doivent pas être par eux-mêmes un motif décisif pour une action aussi importante que le mariage chrétien, ils ne sont pas, non plus, une garantie suffisante pour le complet accomplissement de la fin élevée en vue de laquelle le mariage a été ordonné. Pour que les vies et les cœurs des chrétiens puissent être unis, il faut que Dieu les unisse et que la religion sanctifie cette union. Et quoique l'Église permette quelquefois de contracter des mariages mixtes, elle ne le fait jamais sans grand regret et sans une grande crainte pour le bonheur futur de cette union et pour le salut éternel des époux.

Indissolubilité du mariage. La sécurité de la famille chrétienne est dans l'indissolubilité du mariage. Le mariage chrétien, une fois consommé, ne peut être dissous que par la mort. Qu'il soit bien entendu que l'adultère, quoiqu'il puisse justifier la séparation de corps, ne peut pas rompre le lien du mariage de sorte qu'une des parties puisse se marier du vivant de l'autre. Le divorce légal n'a pas, non plus, le moindre pouvoir, devant Dieu, pour rompre le mariage et rendre valide le mariage subséquent. “ Ceux que Dieu a unis, aucun homme ne peut les séparer ” (Matt. XIX). Avec tous

les chrétiens amis de la civilisation, fiotts déplorons les ravagés faits dans notre pays par ces lois, qui détruisent rapidement les fondements d'une société. Que les chrétiens, du moins, se souviennent que le divorce n'a aucune valeur en conscience. Qu'ils donnent à leur mariage les bénédictions de la religion et spécialement celles de la sainte messe, et alors, loin de désirer des moyens de rompre leur union, ils se réjouiront qu'elle ne puisse être rompue que par la mort.

Les vertus de la famille. L'atmosphère pénétrant de la famille chrétienne doit être la charité chrétienne : l'amour de Dieu et du prochain. Les parents chrétiens doivent avoir l'ambition de faire de leur famille un sanctuaire, dans lequel aucune mauvaise parole ne soit jamais prononcée ; dans lequel la vérité, le désintéressement, le respect de soi-même, soient soigneusement cultivés ; dans lequel la pensée de Dieu, le désir de plaire à Dieu soient habituellement présentés aux enfants comme leurs principales préoccupations. De ce sanctuaire, l'encens de la prière doit monter comme un suave sacrifice matin et soir vers le Seigneur. Combien est magnifique et riche en bénédictions la famille assemblée matin et soir pour prier !

Les bonnes lectures. " Que les ornements de la maison soient de chastes et saintes peintures et surtout des livres sains, intéressants et instructifs. Aucune image indélicate ne doit être tolérée dans une maison chrétienne. Le mérite artistique n'est pas une excuse pour le danger qu'elle pourrait offrir. Un enfant ne doit pas être induit à la tentation par ses parents dans sa maison. "

La même remarque s'applique aux livres et aux journaux. On doit proscrire de la famille chrétienne non seulement ceux qui sont mauvais mais encore ceux qui ne sont pas bons, à cause des ravages qu'ils occasionnent dans l'esprit et le cœur de la jeunesse. " Enseignez à vos enfants, ajoute la lettre pastorale, à prendre un intérêt tout particulier à l'histoire de notre pays. Nous considérons l'établissement de son indépendance, la formation de ses libertés et de ses lois comme l'œuvre de la Providence ; leurs auteurs, bâissant aussi sagement qu'ils l'ont su, comme guidés par la main du Tout-Prissant. Si jamais ces œuvres sont diminuées ou détruites ce sera par des hommes oubliant les sacrifices des héros qui les ont édifiées, les vertus qui les ont cimentées et les principes sur lesquels elles reposent, ou par des hommes prêts à sacrifier ces principes et ces vertus à leur propre intérêt, à leur parti politique. Comme nous désirons que l'histoire des Etats Unis soit soigneusement apprise dans toutes les écoles catholiques, nous avons décidé qu'on en ferait une étude approfondie pendant l'éducation des jeunes étudiants ecclésiastiques. Nous désirons aussi que cette histoire trouve une grande place dans les bibliothèques et les lectures de la famille. Nous devons conserver fermes et inébranlables les libertés de notre pays, en conservant toujours vivant le noble souvenir du passé, et ainsi sortiront de nos familles catholiques

pour se lancer dans l'arène de la vie, non des partisans, mais des patriotes."

La presse catholique. Des parents chrétiens dépend la solution pratique de la question si oui ou non la presse catholique remplira la grande œuvre qu'attendent d'elle la Providence et l'Eglise. La nécessité de cette œuvre a été si fréquemment démontrée par les Papes, par les prélats et par les catholiques distingués qu'il n'y a plus besoin d'y insister. Mais toutes ces paroles seraient paroles en l'air si chaque chef de famille ne considérerait comme un devoir de soutenir par sa souscription un ou plusieurs journaux catholiques. " Mais choisissez un journal qui soit complètement catholique, instructif et édifiant ; et non un journal qui, quoique catholique de nom et d'apparence, ne serait pas catholique de ton et d'esprit, serait irrespectueux de l'autorité constituée, ou malveillant et manquant de charité pour ses frères. "

Une grande révolution sociale, dont le but caché ou avoué est de détrôner le Christ et sa religion s'abat sur le monde. En ce pays nous en avons ressenti le contre-coup. Plaise à Dieu que ses vagues dévastatrices ne s'abattent pas sur nous. " Il dépend de vous, parents chrétiens, que cela soit ou ne soit pas ; car comme sont nos familles, ainsi sera le peuple. " Quant aux pasteurs, ils devront concentrer tous leurs efforts sur ces deux points : " faire les écoles et les familles ce qu'elles doivent être, et les générations futures les béniront de leur avoir transmis intacts les précieux dons de la foi et de la religion. "

Après s'être occupé du jour du Seigneur, en avoir recommandé l'observation et la sanctification, la lettre pastorale en arrive aux sociétés défendues, et constate que la tendance universelle est de se réunir en société pour toutes sortes de but. C'est la conséquence de cette époque de droits populaires et d'institution représentatives. Plusieurs de ces sociétés sont bonnes et conformes à l'esprit de l'Eglise, d'autres qui furent bonnes autrefois sont devenues mauvaises et pernicieuses. Pour nous guider nous avons la voix du Saint-Père et de nos pasteurs. Ainsi Léon XIII a récemment montré que la Franc-Maçonnerie et les sociétés qui lui sont alliées sont un grand danger pour l'Eglise et la religion. " En conséquence l'Eglise défend à ses enfants d'avoir aucun rapport avec de telles sociétés qui sont ou un mal apparent qui doit être fui ou un danger caché qui doit être évité. Elle faillirait à son devoir, si elle ne faisait pas entendre son avertissement et ses enfants manqueraient également à leur devoir s'ils ne l'écoutaient pas. "

" Toutes les fois que l'Eglise a parlé autoritairement au sujet d'une société secrète, sa décision doit être définitive pour chaque catholique. Il doit savoir que l'Eglise n'agit jamais à la hâte, imprudemment ; il doit être convaincu que les quelques avantages temporels qui peuvent résulter pour les membres de ces sociétés sont bien peu en comparaison des bénédictions de l'Eglise du Christ ; il doit avoir le courage de ses convictions religieuses et rester

ferme dans sa foi." Conséquemment un catholique ne devra jamais s'agréger à une société avant d'en bien connaître la valeur et les règlements.

" Il y a un caractère qui est une forte présomption contre une société, c'est le secret. Donc lorsque les associations se réunissent dans le secret et les ténèbres, la présomption est contre elles, et c'est à elles à prouver qu'elles n'ont rien de mauvais.

" Mais si les règles d'une société obligent ses membres au secret ; elle se place ainsi elle-même en dehors de toute approbation ; et personne ne peut en être membre et en même temps être admis aux sacrements de l'Eglise catholique. Il en est de même de toute organisation qui oblige ses membres à un serment d'obéissance aveugle ; à accepter d'avance et à obéir à tous les ordres, légaux ou illégaux qui pourraient émaner de ses chefs ; parce qu'un tel serment est contraire à la fois à la raison et à la conscience. Si une société travaille ou complot, ouvertement ou en secret, contre l'Eglise ou contre l'autorité légale, alors être membre de cette société, c'est être exclu de l'Eglise catholique.

" Ces règles doivent être les guides de tout catholique dans leurs relations avec les sociétés. Aucun catholique ne peut s'adjoindre ou rester dans une société dans laquelle il sait que plusieurs des pratiques sont condamnées. Et s'il y est entré de bonne foi, ou que cette société, bonne au début, devienne mauvaise, son devoir est d'en sortir. Si même il devait subir quelque perte ou courir certain risque en quittant une telle société ou en refusant de se joindre à elle, son devoir serait de braver les conséquences, et de se mettre au-dessus de toute considération humaine.

" Mais tandis que l'Eglise prend ainsi soin de garantir ses enfants contre tout ce qui est contraire au devoir du chrétien, elle est également attentive à ce que aucune injustice ne soit faite à aucune société. Aussi, puisque l'Eglise, avant de défendre aucune société, prend toutes les précautions pour en bien connaître la véritable nature, nous défendons positivement à tous les curés ou autres ecclésiastiques de condamner aucune association ou d'imposer aucune pénalité ou aucune incapacité contre ses membres sans l'autorisation explicite de l'autorité compétente."

(à suivre)

LA NEUVAINNE DE SAINTE-GENEVIÈVE.

La *Semaine religieuse* de Paris donne des détails bien édifiants sur la célébration de cette neuvaine chère à tous les Parisiens et à tous les Français.

En voyant dans ce Paris que les actes de ses gouvernants

feraient croire si opposé aux manifestations du culte et si anti-religieux, cette foule immense, non de curieux, mais de fidèles venus pour implorer la vaillante et sainte bergère, on se prend à avoir confiance en ce peuple chez lequel tant de piété, tant de foi existent encore, et à espérer que Dieu, touché par de si sincères supplications, rendra bientôt à la France son ancienne grandeur, et surtout ses antiques croyances.

Voici le compte-rendu de la *Semaine* de Paris :

“ La neuvaine de Sainte-Geneviève s'est terminée dimanche dernier 11 janvier. Dans les deux églises où l'anguste Patronne de Paris est honorée d'une manière particulière, l'église patronale de Sainte-Geneviève (Panthéon), et l'église Saint-Etienne du Mont, les exercices de cette neuvaine ont été suivis avec un empressement et une piété remarquables de tous. Il était impossible de ne pas être touché de l'attitude de la foule qui se pressait autour des reliques ou du tombeau de la sainte. Il pouvait, sans doute, y avoir là des curieux, des visiteurs vulgaires venus pour admirer le merveilleux temple que Soufflot élevait au siècle dernier, ou l'église qui est en notre ville un des chefs-d'œuvre de la Renaissance, mais l'immense majorité des pèlerins apportait en entrant dans l'une et l'autre église des sentiments autrement élevés ; c'étaient des chrétiens qui priaient et recommandaient à leur douce protectrice leurs intérêts du temps et plus encore leurs intérêts de l'éternité, les besoins de leur famille, l'avenir de notre cher pays.

“ A l'église patronale (Panthéon) une messe solennelle avec allocution, célébrée tous les matins à neuf heures, servait comme d'introduction à la journée sainte. Les messes solennelles des jours suivants ont été dites par un chanoine de la métropole, plusieurs de MM. les Curés de Paris, et enfin par M. le Vicaire général, archidiacre de Saint-Denis, qui ont tour à tour nourri l'assistance recueillie et émue d'enseignements élevés et solides, et fait entendre de chrétiennes vérités et d'éloquentes paroles.

“ Le soir, à huit heures, une assistance plus nombreuse encore se pressait dans la vaste basilique pour entendre les orateurs sacrés qui se sont succédé pendant les neuf jours et assister au salut solennel qui suivait la prédication. Le panégyrique de la sainte a été prononcé, le jour de la fête, par un ancien chapelain de Sainte-Geneviève, M. l'abbé Brocard, qui a retracé, dans un langage plein de grâce et de piété, les grandes œuvres religieuses et patriotiques de la Patronne de Paris ; cette première réunion était présidée par Mgr de Forges, évêque de Ténarie.

“ Les conférences de Saint-Vincent de Paul ont tenu à honneur, cette année, comme les précédentes, de déposer aux pieds de la Patronne de Paris l'hommage public de leur foi et de leur vénération. Le dimanche matin, 4 janvier, à huit heures et demie, la vaste nef de l'église était pleine de vaillants chrétiens venus de tous les coins de Paris. La cérémonie était présidée par Mgr l'Ar-

chevêque de Larisse, qui, après avoir célébré le saint sacrifice et donné la communion à un nombre considérable d'hommes, a voulu bénir cette belle réunion chrétienne. Il a fait précéder cette bénédiction de paternelles et fortifiantes paroles, où il a retracé, en quelques traits saillants, les caractères qui ont distingué sainte Geneviève et qui doivent se retrouver à quelque degré dans ceux qui s'honorent de lui être fidèles et dévoués. Ces vrais chrétiens avaient déjà exprimé par avance leur ferme volonté de répondre à ces invitations du vénérable prélat, par le sentiment fort et pénétrant qui animait leurs voix, lorsque de toutes ces poitrines s'échappaient, pendant le saint sacrifice, les chants du Symbole catholique et du cantique de la France au Sacré-Cœur. Rien n'était plus beau et plus émouvant que ce spectacle en sa simplicité.

“A Saint-Etienne du Mont, les solennités ont été célébrées avec la même splendeur et le même concours. La neuvaine, ouverte par Mgr le Coadjuteur, a été suivie religieusement pendant tout le cours de sa durée. Tous les dignitaires de l'Eglise de Paris sont venus apporter auprès du tombeau de sainte Geneviève, comme ils l'ont fait auprès de ses reliques que possède l'église patronale, leur tribut de vénération et d'hommage. La grand'messe et les vêpres, en usage dans les églises paroissiales, ont été chantées par des Curés de la ville et de la banlieue.

“Le dernier jour, dimanche 11 janvier, Son Eminence le Cardinal-Archevêque est venu clôturer les exercices par la bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement, et le premier pasteur du diocèse a pu reconnaître par lui-même que le culte de la sainte Patronne de Paris est toujours en honneur parmi la population parisienne.

“Ce même jour, quelques heures plus tard, Son Excellence le Nonce apostolique clôturait les exercices de la neuvaine dans l'église Sainte-Geneviève (Panthéon). Son Excellence a suivi la procession des reliques, bénissant les petits enfants, et recueillant sur son passage les respects de l'immense multitude qui remplissait le temple.

“Nous ne sachons pas qu'il y ait rien de plus imposant et de plus gracieux tout ensemble que ce que nous avons vu ce soir-là dans l'église patronale de Paris : le cortège des jeunes filles parées de blanc,—la longue file des séminaristes,—la châsse portée, comme au temps jadis, par des bourgeois de Paris,—les palmes que des enfants balancent au-dessus des saintes reliques,—les splendeurs du monument éclairé de mille feux,—les chants sacrés qui résonnent,—la vue du peuple qui s'incline sous la bénédiction du Pontife,—tout élève l'âme aux célestes pensées. On croirait, suivant l'expression d'un spectateur, être à une fête du paradis.”

LES ANTI-DÉISTES.

Le 4 octobre dernier, le préfet de police de Paris, M. Camescasse, a signé un arrêté autorisant la société dite "l'Anti-Déiste" à se constituer et à fonctionner conformément aux lois.

Cette société, destinée à "combattre tous les dogmes religieux", est absolument infernale et profondément odieuse. Elle vient d'être cependant autorisée légalement par les mêmes hommes qui proscrirent au nom de la loi les ordres religieux et qui protestent de leur volonté de protéger la religion.

"La société a été inaugurée dernièrement rue Oberkampf, salle Villette. Elle espère avoir prochainement des églises dans tous les autres quartiers de Paris. C'est une petite scène de café-concert qui sert d'autel. A la place où, le soir, on glisse tour à tour les noms des artistes, on a collé un écriteau sur lequel on lit :

DIEU, VOILA L'ENNEMI

"Jusqu'à ce jour, on ne connaissait que les athées. Il est vrai que les athées nient Dieu, mais ce n'est point assez. Les Anti-Déistes, qui le nient également, se mettent en marche contre lui. Ainsi naguère nos soldats combattaient les Kroumirs.

"Les statuts des Anti-Déistes n'ont pas moins de 31 articles dont je citerai les plus curieux :

"Art. 2.—Le but de la Société est de faire supprimer le mot Dieu dans toutes les langues du monde. Dieu n'étant qu'une fiction, son nom n'a aucune signification. Il n'a donc pas sa raison d'être.

"Je regarde le grand-prêtre de l'anti-déisme, président de la séance. C'est un vieillard à barbe blanche qui pouvait bien avoir vingt ans en 1830. Les idées qu'il prêche doivent remonter au temps où l'on allait "par les omnibus sur la montagne sainte" Et, de fait, c'est à Ménilmontant même que nous sommes. Sur les vitraux, on pourrait mettre les images de Saint Simon et du Père Enfantin.

"Mais le saint-simonisme est modernisé. Le principe anti-déiste s'appuie uniquement sur la science et ne reconnaît que les vérités scientifiquement démontrées, "car, en dehors de la science, il n'y a que supposition et fantaisie, par conséquent erreur et mensonge."

"Permettez, mes chers anti-déistes, la science elle-même n'est qu'erreur et mensonge. Autrefois elle enseignait que le sulfate de cuivre était un poison. Elle prétend aujourd'hui qu'il n'y a rien de plus sain.

"Art. 3.—Tout écrivain, publiciste et poète, membre de la Société, ne devra employer les mots Dieu, Puissance divine et Providence que pour les combattre, jamais pour les invoquer, car invoquer ces mots, c'est perpétuer l'erreur en faisant supposer une puissance surnaturelle. Il en sera de même pour tous les membres de la Société dans leurs correspondances et dans leurs conversations.

“ Les initiateurs de cette Société anti-déiste-comique reprochent certainement aux catholiques d’engager, par le baptême, l’avenir de leurs enfants. Cela ne les empêche point d’avoir, eux aussi, leur baptême :

“ Art. 5. — Toute citoyenne, tout citoyen peuvent faire partie de la Société depuis leur naissance. Le père signera pour ses enfants, les protecteurs pour les mineurs et les orphelins.

“ Comment ! mais ils ont même la confession :

“ Art. 31. — Tout membre qui contreviendrait aux principes de la Société ou serait convaincu d’indignité ou d’immoralité, sera invité à donner des explications à l’assemblée générale qui a, seule, le pouvoir de maintenir ou de radier.

“ Après qu’on a invité les citoyens à adhérer aux statuts, le vieillard à la barbe blanche charge le citoyen Gaston de faire le sermon.

“ L’anti-abbé Gaston est très savant. Ne pouvant invoquer Dieu, il invoque contre Dieu Platon, Fénelon et Lamartine eux mêmes. Seulement, il y a des anti-déistes qui fument, or on ne fume pas dans les églises.

— La fumée, demande-t-il, gêne-t-elle ces dames ?

— Non, répond le sexe aimable.

— N’importe, dit-il, elle pourrait gêner celles qui viendront tout à l’heure.

“ Et nous voilà forcés de jeter nos cigares. Je soupçonne l’anti-déiste Gaston d’être surtout, bien que fumista, un anti-fumeur.

“ Le prédicateur analyse le catholique dans son passé, dans son présent, dans son avenir. Son sermon, comme tous les bons sermons, d’ailleurs, est en trois points. Au passé correspond la création. Il la nie. Au présent, la Providence. Il s’en joue. A l’avenir, la vie future. Il la blague. Il ne parle que des catholiques parce qu’il ne comprend pas que, quand il y avait le catholicisme, on ait pu avoir l’idée de former d’autres religions.

“ Il va sans dire que la Société pourvoit aux enterrements civils. Au fond de la salle, on vend le règlement, dont l’article 4 dit :

“ Pour être conséquent avec les principes de nos statuts, il est bien entendu que le mot Dieu ne doit pas être prononcé dans un discours sur la tombe d’un sociétaire. On a l’habitude, la rout ne, en pareille circonstance, de dire à la fin des discours : *Adieu !* Il faut supprimer le mot et le remplacer par le mot : *A ton souvenir !*

“ Avant de me retirer, je regarde le vieillard à barbe blanche qui pourrait s’écrier comme Péponet : “ On ne parle que de ma mort là-dedans.” Autour de lui, on sape toutes les espérances d’avenir. Il n’a peut-être pas été très heureux ici-bas. On lui affirme, au nom de l’anti-déisme, qu’il ne le sera jamais, jamais, après la mort. Il écoute, la tête basse. Il semble réfléchir.

“ A ton souvenir,” vieillard !

“ En tout cas, il faudra bien des efforts pour déraciner ce que le règlement appelle la routine.

“ A la sortie, je cause avec mon voisin et je lui demande s’il est vraiment si athée que cela. Il me répond :

— Certes, je suis anti-déiste... Dieu merci !

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER.

Les conversions continuent en Angleterre ; le catholicisme y poursuit sa marche silencieuse, mais constante.

L'année dernière Lady Sykes avec son fils faisait son abjuration, et cette conversion produisait une profonde émotion, à cause de sa grande situation sociale. Elle est, en effet, la femme de ce baronnet millionnaire, sir Tatton Sykes, surnommé le "bâtisseur d'églises", qui a entrepris de construire à ses frais la cathédrale de Westminster et qui se propose de reproduire à Londres la célèbre église votive de Vienne.

Il y a quelques semaines, sir Philip Rose, sa femme et ses cinq enfants ont fait leur abjuration dans l'église de l'Oratoire à Brompton.

Les progrès du catholicisme en Angleterre sont constatés dans le *Catholic Directory* de 1885 où se trouvent les renseignements les plus authentiques.

Ainsi, dans le Sacré-Collège on compte trois cardinaux anglais. Le vaste empire britannique possède 15 archevêques catholiques, 80 sièges épiscopaux, 35 vicaires apostoliques et 10 préfectures apostoliques. Il y a dans le Royaume-Uni 40 pairs catholiques.

A la Chambre des communes siègent 60 députés catholiques. En Angleterre et en Ecosse, il y a 22 évêques, 2,522 prêtres tant séculiers que réguliers, et 1564 églises ou chapelles. Depuis l'année dernière quarante sanctuaires nouveaux ont été ouverts au culte. Tous les ordres religieux sont représentés en Angleterre ; les plus nombreux sont les Jésuites et les Bénédictins. Parmi eux se trouvent un certain nombre d'expulsés par le gouvernement de la République française.

Les préjugés et les préventions des sectes vont en s'affaiblissant tous les jours en ce pays. Nous en trouvons la preuve dans les éloges donnés par les protestants eux-mêmes à un drame historique que le grand poète, Lord Tennyson, vient de faire paraître et dont le sujet est la vie de saint Thomas Becket et ses luttes pour la défense du Saint-Siège.

Le cinquième acte renferme une scène magnifique, c'est celle où Thomas Becket, enjuré de ses meurtriers, leur adresse ces courageuses paroles :

" Vous pensez m'effrayer, vous croyez que je cesserai d'être fidèle à Dieu et au Saint-Père ! Non ! Quand je devrais voir toutes les épées de l'Angleterre levées au dessus de ma tête, prêts à tomber à la parole de Henri ou de la vôtre... je resterai inébranlable sous l'autorité de Rome et sous l'armure de la foi, au premier rang parmi ces nombreux athlètes, qui meurent pour Dieu afin de peupler le ciel au grand jour où Dieu distribuera ses couronnes."

Cette scène, ces paroles ne sont pas celles qui excitent le moins l'admiration des protestants.

* * *

L'Allemagne ne perd pas une occasion de faire la leçon à l'Italie et de lui montrer combien elle trouve étrange, pour ne pas dire autre chose, ses procédés gouvernementaux. Aujourd'hui, c'est au sujet de la nouvelle saisie qui vient de frapper le *Journal de Rome*, qu'un des officieux du gouvernement allemand prend à partie le gouvernement italien.

Voici comment s'exprime le *Reichsbote*, et c'est le plus modéré de ses articles :

“ Les relations entre le Quirinal et le Vatican deviennent toujours plus pénibles. Un organe du dernier, le *Journal de Rome*, a été de nouveau saisi dimanche passé. Cette fois, la police a même saisi les caractères; c'est un fait qui, à ma connaissance, ne s'était jamais vu encore en Italie. La saisie a été provoquée par un article sur l'*Indépendance du Pape*, publié dans l'*Univers* de Paris et l'*Unità cattolica* de Turin, qui n'avait pas été saisi. On remarque donc dans ces actes l'intention d'une démonstration contre le Vatican et cette circonstance jette une lumière étrange sur la justice italienne et sur la prétendue liberté de la presse, dont M. Mancini s'est vanté à l'occasion de l'interpellation Cirmeri.”

Il y a déjà longtemps, d'ailleurs, que M. de Bismark sait ce que valent les Italiens et quel fond on doit faire sur leur reconnaissance.

C'était en janvier 1871, M. Jules Favre s'était rendu à Versailles auprès de M. de Bismarck pour traiter de l'armistice et voici d'après un témoin, M. le comte d'Hérisson, ce qui se passa :

“ Lorsqu'il fut question de Garibaldi et de l'armée de Dijon, les yeux du chancelier brillèrent et prirent tout à coup l'expression d'une colère sauvage. On sentait qu'il comprimait avec peine des rancunes à la fois franches et violentes.

“ — J'entends, dit-il à Jules Favre, que nous le laissons, lui et son armée, en dehors de nos conditions d'armistice. Ce n'est pas un des vôtres. Vous pouvez bien me l'abandonner. Il a en face de lui un petit corps d'armée, dont l'effectif est égal, ou à peu près, à celui de ses troupes. Qu'ils se débrouillent ensemble. Ne nous occupons pas d'eux.

“ Jules Favre répondit que cela était tout à fait impossible. Certes on n'avait pas demandé l'aide de Garibaldi. Mais les circonstances, ayant fait du condottiere italien le général d'un corps d'armée français, se serait une lâcheté à lui, représentant de la France, d'abandonner Garibaldi, de l'exclure d'un armistice qui devait profiter à tous, et, par contre-coup, à son corps d'armée, composé à peu près uniquement de Français.

“ La province, du reste, en acceptant les offres de services de Garibaldi, que Paris avait cru devoir décliner, avait enveloppé cet

étranger dans les plis du drapeau national, et il était impossible de l'abandonner.

“ Pendant cette allocution, bien plus longue et certainement plus éloquente que le pâle résumé que j'en trace, et tandis que Jules Favre prouvait que l'honneur du pays était engagé dans une pareille question, la colère du comte de Bismarck avait augmenté.

“ Il s'agitait sur sa chaise ; il avait même posé son cigare à moitié consumé et fumant encore sur le bord de la soucoupe, et, frappant très sèchement avec l'index sur la table, il s'écria :

“ — Il faut pourtant que je le prenne, car j'entends le promener dans Berlin avec un écriteau dans le dos et ces mots : “ Voilà la reconnaissance de l'Italie ! ” Comment ! après tout ce que nous avons fait pour ces gens-là..... C'est ignoble ! ”

Par une intervention habile du comte d'Herisson, la colère du chancelier s'apaisa, et la conversation redevint modérée. L'armée de Garibaldi et Garibaldi lui-même furent compris dans l'armistice.

.

L'assassinat commis par Mme Clovis Hugues, femme d'un député radical, sur son persécuteur Morin et son acquittement par le jury, acquittement prévu, mais qui n'en est pas moins la glorification de l'assassinat contre toutes les lois divines et humaines ; puis, quelques jours après, deux officiers de paix, les frères Ballerich, odieusement insultés par un journal radical, le *Cri du peuple*, envahissant l'épée et le pistolet à la main les bureaux du journal pour se faire justice eux-mêmes, blessant un des rédacteurs et l'ainé des frères recevant six balles de revolver, dont il est mort ; voilà des faits monstrueux qui ont stupéfié Paris et qui ont fait crier de tous côtés au retour à la barbarie.

Les feuilles conservatrices se sont élevées contre ces symptômes effrayants, et les journaux républicains modérés se sont eux aussi, émus.

Écoutons les aveux significatifs du *National* :

“ Nous en appelons aux braves gens qui assistent attristés au carnaval actuel. Qu'ils nous disent si une société peut vivre, progresser, exister seulement avec l'impunité de la presse telle que l'exigent les doctrines radicales ! Qu'on nous dise si un état social peut résister à la sape, au vitriol, à la dynamite oratoires des réunions publiques ! Qu'on nous atteste que la façon dont se rend la justice, dont les jurys comprennent leurs devoirs ne nous ramène pas à la pure barbarie.

“ Là-dessus il n'y a qu'une opinion, aussi nous n'hésitons pas à remplir ce que nous considérons comme notre devoir, et en présence du spectacle odieux auquel nous assistons, nous demandons sans ambages et énergiquement la réforme des lois sur la presse, sur les réunions publiques et sur le jury, et la possibilité

“ pour la société de se défendre contre les criminels qui tuent avec le fer ou assassinent avec la plume.

“ A la fin, en voilà assez ! ”

Le *Voltaire*, lui, est aussi dégouté, aussi écœuré que son confrère, mais il est bien plus découragé ; il se sent impuissant :

“ Le monde est trop malade quand la vendetta stupide prend la place de la justice et que la délation honteuse s'étale, triomphante, dans les papiers publics ; quand la fureur politique vomit à outrance la calomnie immonde ; car le crime en prend occasion de légitimité. Tacite a vu cette société, et il l'a flétrie.

“ Les frères Ballerich succombent, pris de la peste nouvelle. Dans les heurts et les cachots de la conscience populaire, ils ont perdu pied. On n'excusera pas leur folie ; on l'expliquera : la douce figure de leur mère les protège du fond de son cercueil, et la piété suprême qui est la justice, les touchera.

“ Seulement, le mal restera. ”

“ Pour moi, je n'y vois qu'un remède. La rude discipline, impitoyable et fatale, de l'honneur, inscrite dans les lois, et la réforme de l'institution du jury.

“ Mais on ne veut pas l'exil des récidivistes ; on ne veut plus de la police ; on rit du devoir ; on s'amuse à mort. Fort bien. Dansons en rond, et brûlons Paris pour le plaisir. A bas la patrie ! Il n'y a plus rien que la tombe.

“ Or donc, mourons, puisque aussi bien nous ne savons pas vivre. ”

Non, ne mourez pas ; mais apprenez à vivre ! Reconnaissez que vous vous êtes trompés ; avouez que, depuis que vous êtes au pouvoir, vous avez, comme à plaisir, perverti, démoralisé le pays par cette guerre impie à sa religion et à sa foi. Vous avez voulu une société sans Dieu, ne vous étonnez pas des actes de sauvagerie de cette société que vous avez faite sans principes et sans croyances.

Les remèdes que vous préconisez sont vains et ne peuvent rien pour vous. Dieu seul peut vous sauver ; c'est à Lui, à Lui seul que vous devez demander votre salut.

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.
11 Mach. XIII, 46.

PRIONS POUR NOS MORTS :

Albert Flamhart—Geneviève Boucher—F. X. Proulx—Louise St Jean
—Daniel Hyland—Samuel Greer—Isaïo Lord—Anna Chatel—Bridget
McCormick—Louise Mailloux—Delima Bélisle—Philéas Desjardins—
Mary Kavanagh—Patrick Frawley—Sophie Laforest—Eugénie Emond—
Catherine David—Eustache Beauregard—Joseph Foisy—James Donnelly
—Napoléon Gagnon—Elizabeth Richard—Marie Pelland—Pierre Cha-
pleau—Angélique Labadie—Richard McKown—William Masterson—
Frs. Forget—Mathilda Rondeau—Pierre Turcotte—Marie Rancourt.

DE PROFUNDIS.

ETOFFES NOIRES

Département du Clergé et des Communautés.

L'immense clientèle du clergé et des communautés, qui nous honore de son patronage, a pu constater que nous n'épargnons rien pour perfectionner de plus en plus ce département. Nos deux agences Européennes de Tissus noirs nous donnent des avantages de bon marché et de qualité qu'on ne saurait égaler.

Nous avons l'assortiment le plus complet de **MERINOS DOUBLES**, à soutanes.

SAYS FRANÇAIS dans six prix différents.

Nos Says ont été comparés avec tous les says importés et ont été reconnus supérieurs en tous points.

CACHEMIRE, PARAMATTAS, BARATTEAS ETC.

ETOFFES spéciales à tentures d'églises, dans tous les prix.

Toutes les ventes que nous faisons cet hiver, au clergé et aux communautés religieuses seront datées à 6 mois du 1er mai 1885.

Remises libérales sur paiements anticipés.

DUPUIS FRERES

Coin des rues **STE-CATHERINE & ST-ANDRE.**

MONTREAL.

GRANDE FONDERIE DE CLOCHES



BURDIN Aîné

Rue de Condé, 28
LYON, FRANCE.

Représentée à Montréal par M. B. Beullac, 229 Notre Dame

LAVOIE & BEAULIEU

ATELIER DE

Peinture décorative, Sculpture, Dorure, Etc.

Ecussons, Tableaux, Travaux artistiques.

MM. LAVOIE ET BEAULIEU sont en état d'exécuter toute espèce de travaux artistiques de Decorations d'Eglises, de Chapelles, Statues, Bannières Religieuses Drapeaux, Etc., avec soin, et doit ils garantir l'entière satisfaction.

PLANS pour décoration intérieure de l'Eglise, Chapelle, Autel, Chaire, Etc.

Ils fabriquent à des prix qui défient toute concurrence, les Autels, Chaires d'Eglise et tous autres objets consacrés au culte divin. Ils ont en main des modèles de décoration exécutés par les plus célèbres Artistes Européens, et se chargent de toutes espèces d'imitations de Bois, Marbre, Peinture, Etc.

On peut faire exécuter ces divers ouvrages dans n'importe quelle partie du Canada et des Etat-Unis, en s'adressant à :

O.M. LAVOIE-D.A. BEAULIEU
231 NOTRE-DAME CENTRE 231

MONTREAL.

WILLIAM BRITTON

Poseur d'appareils à éclairage, à eau, et à chauffage.

OUVRAGES EN METAL DE TOUTES SORTES

COMMANDES RECUES POUR EGLISES ET MAISONS D'EDUCATION

EXÉCUTION PROMPTE ET BONNE

NO 15 Rue CLAUDE, No 15
MONTREAL.

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour les sculptures, etc.

Service prompt

HURTEAU & FRERE,

92 Rue SANGUINET.
MONTREAL.

REMEDES POUR TOUS

à la portée de toutes les Bourses

Mme E. DESROCHERS

Dépôt général :

62 ET 64 RUE SAINT-LAURENT



SON SIROP DE MIEL est le meilleur remède contre le rhume, la toux, les affections des bronches, des poumons et de la gorge. Les enrrouements, extinctions de voix disparaissent rapidement par son usage.



L'EAU POUR LES YEUX, dont elle seule est propriétaire, est reconnue comme unique dans son genre. Elle fait disparaître rapidement toutes les inflammations des organes visuels, chroniques ou passagères.



SON REMÈDE SOUVERAIN: contre le choléra, diarrhée, dysenterie et affections des intestins est employé avantageusement dans tous ces cas par toute personne indistinctement, quelque soit l'âge ou le tempérament.

Prix les plus modérés.

GROS ET DETAIL.

Dépôts dans les Pharmacies et Epicerias.

25 Cts

Employez les

Pilules de McGale

(composées de noix-longues)

Pour les affections bilieuses, mal de tête, constipation, etc., etc.

A VENDRE PARTOUT.

LORGE & CIE

CHAPELIERS PARISIENS

21 rue St-Laurent

MONTREAL.

CLOCHES D'EGLISES

The Jones Bell foundry Co

TROY N.-Y., U.-S.

MEARS & STAINBANK

LONDRES — ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL,

22 RUE ST.-NICHOLAS
MONTREAL.

AGENTS DE

LA SOCIÉTÉ ANONYME DE BELGIQUE,

Fabricants de sonniers en cr.

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec soin. Première qualité de drogues et matières chimiques.

ART RELIGIEUX

SCULPTURE — DORURE — PEINTURE.

Dessins et décorations d'églises et de chapelles. Autels, Chemins de Croix, chaires, vestiaires, fonts baptismaux, etc., etc., etc.

LUCIEN BENOIT

NOS 198, 200,

RUE JACQUES-CARTIER

A MONTREAL

près de la Banque d'Epargne.

MENEELY BELL COMPANY

A TROY ; ETAT DE NEW-YORK.

Spécialité de CLOCHES et de CARILLONS

POUR LES EGLISES

FABRIQUE GARANTIE

Catalogue illustré envoyé sur demande, gratis.

Adresseur: **CLINTON H. MENEELY BELL COMPANY;**
Troy, N.-Y., U. S. A.

POELES ! | POELES !

POELES A BOIS ET A CHARBON
Pour EGLISES, ECOLES ; passages ; les plus nouveaux dans le
marché et des meilleures manufactures. Chez

L. J. A. SURVEYER

1588 RUE NOTRE-DAME, (En face du Palais de Justice.)

FERRAULT & MESNARD,

ARCHITECTES

93, 99 Rue Saint-François-Xavier, 93, 99

Boîte 1414, P. O.

MONTREAL.

GABOURY & GADDEUX

ENTREPRENEURS d'Eglises, Couvents,
résidences, à la Campagne et à la Ville.

REPARATIONS exécutées à bref délai à PRIX
MODÉRÉS.

137 ET 139 RUE VISITATION,

MONTREAL.